



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME¹**

**RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
D'APPUI AUX INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES
A L'EST DE LA RDC**

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2012

Titre du Programme & Référence du projet

Titre du Programme: Appui aux institutions pénitentiaires et judiciaires à l'Est de la RDC

Réf. du Programme :

PBF/COD/E7 – appui aux inst

Numero de référence du Projet/MPTF Office :
00078973³

Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²

Pays/Localité : Congo RDC : Nord Kivu, Sud Kivu,

Secteur/Thème(s) : Restauration de l'Autorité de l'Etat en RDC – Renforcement de capacités

Organisations participantes

- PNUD, MONUSCO, UNOPS et OIM

Partenaires de mise en œuvre

- Le Ministère de la Justice et des Droits Humains
- Organisations onusiennes précitées
- NRC, Norwegian Refugee Council

Budget du Programme (US\$)

Contribution du Fonds:

Contribution totale : 1.671.317 USD

Contribution PNUD : 513.809 USD

Contribution OIM : 59.033 USD

Contribution UNOPS : 1.098.475 USD

Contribution de(s) agence(s):

aucune

Contribution du Gouvernement:

aucune

Autres Contributions [donateur(s)]:

MAECI (Ministère des Affaires Etrangères du

Durée du Programme (mois)

Durée totale : 12 mois (initial) – 18 mois (prolongation)

Date de démarrage⁴ : 2 juin 2011

Date de clôture opérationnelle⁵:

Décembre 2011 (prodoc)

Décembre 2012 (effective après amendement)

Décembre 2013 (si prolongation acceptée)

Date prévisionnelle de clôture financière : effective 30 Juin 2013, souhaitée 30 juin 2014

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; les liens avec le PMP (Cadre Global des Résultats Stratégiques du FCP)

³ Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

⁴ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁵ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Canada) : 2.598.036 USD

TOTAL: 4.269.353 USD

--

Evaluation du Programme

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

Oui Non

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

Oui Non

Soumis par:

- Nom: Cornelia Schneider
- Titre: Chef de Projet
- Organisation participante (“Lead Agency”): PNUD
- Adresse e-mail: cornelia.schneider@undp.org

Sommaire

Liste des acronymes et abréviations	4
I. OBJECTIFS.....	6
II. RESULTATS	6
II.1. Résultats.....	6
II.2. Résultats atteints	7
Produit 1 : Les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires sont renforcées et sécurisées pour permettre une meilleure administration de la justice et offrir aux détenus des conditions d'incarcération conformes aux droits humains (résultats 1, 2 et 3).....	7
<i>Résultat 1 : Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés (OIM).</i>	7
<i>Résultat 2 : Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et sécurisés (UNOPS).</i>	9
<i>Résultat 3 : Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée (UNOPS).</i> ..	10
Produit 2. : La sécurité et l'espace de vie dans les prisons sont améliorés et les détenus disposent des revenus nécessaires pour subvenir partiellement et de manière autonome, à leurs besoins substantiels (résultats 4 et 5).	10
<i>Résultat 4 : La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils (UNOPS)</i>	10
<i>Résultat 5 : Les détenus assurent partiellement leur subsistance et développent leur autonomie.....</i> <i>(sur fonds PBF)</i>	11
Produit 3. : Les Tribunaux de Paix de Masisi, Walungu, Shabunda et Fizi et les prisons de Masisi, Rutshuru, Bunyakiri et Fizi fonctionnent et sont administrés par du personnel formé capable d'assurer une administration effective de la justice (résultats 6, 7 et 8).	11
<i>Résultat 6. : Le personnel pénitentiaire et judiciaire est formé dans le but d'une administration efficace de la justice et d'une gestion digne des prisons</i>	12
<i>Résultat 7 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire fait l'objet d'un appui au déploiement et rejoint son lieu d'affectation.</i>	13
<i>Résultat 8 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire bénéficie d'un appui-conseil permanent dans le cadre de son travail quotidien.</i>	13
III. Modalités de suivi	19
IV. Synthèse rapport financier	19
V. Problèmes rencontrés et solutions proposées.....	20
VI. Perspectives.....	21

Liste des acronymes et abréviations

ABA	: American Bar Association
ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
ADF	: Allied Democratic Forces (Uganda)
AFDL	: Alliance des forces démocratiques pour la libération de la RDC
AMG	: Auditorat Militaire de garnison
AMS	: Auditorat militaire secondaire
APARECO	: Alliance des Patriotes pour la Refondation du Congo
APCLS	: Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain
ASF	: Avocats Sans Frontières
BCNUDH	: Bureau de Coordination des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
BCPR	: Bureau of Crisis Prevention and Recovery
CM	: Cour Militaire
CNDP	: Congrès National pour la Défense du Peuple
CPAP	: Country Programme Action Plan
CPI	: Cour Pénale Internationale
EFRPJ	: Ecole de Formation et de Recyclage du Personnel Judiciaire
EUPOL	: Police de l'Union Européenne
EUSEC	: Sécurité de l'Union Européenne
FARDC	: Forces armées de la République démocratique du Congo
FCP	: Fond de Consolidation de la Paix
FDLR	: Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
HCNUR	: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPJ	: Inspecteur de Police Judiciaire
LRA	: Lord Resistance Army (Armée de Resistance du Seigneur)
Maï-Maï	: Groupe armé de l'Est de la RDC
MJDH	: Ministère de la Justice et des Droits Humains
MLC	: Mouvement de Libération du Congo
MONUSCO	: Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RDC
OIM	: Organisation Internationale pour les migrations
OMP	: Officier du Ministère Public
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PCNUAD	: Programme Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PGI	: Parquet de Grande Instance
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PSPF-E	: Police Spéciale de Protection de la Femme et de l'Enfant
PTS	: Police Technique et Scientifique
RCD	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	: République démocratique du Congo
REJUSCO	: Restauration de la justice en RDC
STAREC	: Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des Conflits armés à l'Est de la RDC
TGI	: Tribunal de Grande Instance
TMG	: Tribunal militaire de garnison
USD	: Dollar des Etats Unis

VBG
VS

: Violence basée sur le genre
: Violence sexuelle

I. OBJECTIFS

Le Projet « *appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires dans les provinces de l'Est de la RDC* » vise à contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires en vue de permettre un fonctionnement efficace de ces institutions pour lutter efficacement contre l'impunité, assurer une protection véritable des personnes et des biens, et restaurer la confiance des populations envers ces institutions en vue d'une paix durable.

Le projet a reçu deux financements à savoir celui du FCP et du Canada/MAECI. Au niveau du FCP, il est le produit d'un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan Prioritaire du FCP pour le pays qui poursuit notamment dont l'objectif global pour la consolidation de la paix est de contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat par un renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires afin de garantir la lutte contre l'impunité et créer les conditions de confiance des populations vis-à-vis du système judiciaire et pénitentiaire pour une paix durable.

Le présent projet a donc été réalisé en vue de la poursuite et finition de projets entamés sous financement du FCP mais aussi de nouvelles activités en vue de renforcer les institutions pénitentiaires et judiciaires à l'Est du pays.

De manière concrète, le projet poursuit les objectifs spécifiques ci-après : un meilleur fonctionnement de 4 tribunaux de paix (au Nord Kivu, le Tribunal de Paix de **Masisi**, et ceux de **Walungu**, **Shabunda** et **Fizi** au Sud Kivu) et de 4 prisons (celles de **Rutshuru** et **Masisi** au Nord Kivu et celles de **Bunyakiri** et **Fizi** au Sud Kivu) construits dans le cadre de ISSSS / STAREC.

Le projet prévoyait aussi l'agrandissement de la prison de Goma. Les prisons de **Goma**, **Bukavu**, **Bunia** et **Kisangani** devaient également être visées dans le cadre de la mise en place des activités génératrices de revenus. En conclusion, 10 localités étaient donc visées, dans les trois provinces de l'Est, à savoir le Nord Kivu, le Sud Kivu et la Province Orientale.

II. RESULTATS

II.1. Résultats

Ce projet était destiné à être réalisé sur douze mois en 2011. Il a en réalité été signé par les partenaires au mois de mars 2011 et les premiers fonds venant du MAECI /Canada ont été versés fin mars 2011; les fonds du PBF l'ont été en juin 2011.

Le démarrage effectif du projet s'est donc réalisé en juin 2011.

Cependant, suite à un retard accumulé durant la mise à cause d'une situation sécuritaire déficiente et très volatile à l'est, une demande de no cost extension avait été proposée aux deux bailleurs de fonds pour une prolongation des activités jusqu'au 31 décembre 2012. Le PBF avait accepté une prolongation jusqu'en décembre 2012 ; le Canada, jusqu'en janvier 2013.

Certaines activités n'ont pu être finalisées dans les temps avec la crise de novembre 2012 à l'Est qui a provoqué une grande insécurité. Le Canada a accepté une fin des activités jusqu'à fin février 2013 (maximum possible car clôture du fonds sur lequel ils financent ce projet en mars 2013). Le PBF a donné son accord de principe pour une fin des activités en décembre 2013 ; nous attendons la prolongation formelle pour reprendre les activités financées sur PBF.

Les résultats suivants étaient visés dans le PTA 2012 (Plan de Travail Annuel) : 8 résultats sous 3 produits :

Produit 1 : Les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires sont fonctionnels et sont utilisés par la population et les bénéficiaires dans un contexte dénué de tensions

Produit 2 : La sécurité et l'espace de vie dans les prisons sont améliorées et les détenus disposent des revenus nécessaires pour subvenir partiellement et de manière autonome, à leurs besoins de subsistance.

Produit 3 : Les capacités du personnel des Tribunaux de Paix de Masisi, Walungu, Shabunda et Fizi et des prisons de Masisi, Rutshuru, Bunyakiri et Fizi sont renforcées pour assurer correctement le fonctionnement de ces établissements et fournir les prestations de qualité en matière d'administration de la justice.

II.2. Résultats atteints

Produit 1 : Les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires sont renforcés et sécurisés pour permettre une meilleure administration de la justice et offrir aux détenus des conditions d'incarcération conformes aux droits humains (résultats 1, 2 et 3).

Résultat 1 : Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés (OIM).

Les travaux de finalisation sur le site de Masisi ont débuté la fin 2011 et ont porté sur le Tribunal de Paix et la prison de Masisi.

Plus spécifiquement, concernant le tripaix Masisi, les travaux confortatifs prévus ont tous été réalisés et les résultats ci-après ont été obtenus à 100%

Sécurisation complète du bâtiment du tribunal de paix assurée par la construction des murs de soutènement en maçonnerie jointoyée et en gabion le long de la rivière

Sécurisation complète du bâtiment du tribunal de paix assurée par la construction des murs de soutènement en maçonnerie jointoyée et en gabion le long de la rivière

- Raccordement total en eau potable capté à partir d'une source qui alimente aussi la prison. Travaux corrigés
- L'ensemble du bâtiment du Tripaix a été réhabilité et ce dernier a été mis hors du danger de ruine.
- Les équipements du Tribunal de Paix sont déjà à Masisi-centre dans les dépôts de l'OIM.
- Le réajustement des appareils électriques a été réalisé.



Concernant **la Prison de Masisi**:

Les résultats obtenus font état d'un taux de réalisation partiel suite au mauvais état de la route. Pour y remédier, l'OIM en collaboration avec le PNUD a fait appel au contingent sud-africain pour la mise à disposition d'engins qui ont aidé à terrasser et excaver. Ces travaux ont commencé début 2012 et étaient supposés finir en Mai 2012. Cependant, avec la guerre qui a opposé les forces du gouvernement (FARDC) aux rebelles du M23, les activités sur le site ont encore été suspendues en Avril et ne reprendront qu'en début 2013. Une fois tous les travaux finalisés la prison sera prête et opérationnelle.

- Tous les travaux de maçonnerie, de toiture, de la menuiserie et de la peinture sont finis. Il reste des travaux correctionnels de peinture et la soudure des verrous des portails. Les caméras de surveillance doivent encore être installées.
- Les travaux définitifs de peinture et des verrous des portails ont été longs suite à l'utilisation de la guérite pour passage des véhicules et fournitures, raison pour laquelle le pourcentage n'a pas évolué depuis le dernier rapport trimestriel. L'état d'avancement du portail dépend de la guérite. Les travaux de finalisation de peinture et verrous de la guérite seront finis dans deux semaines
- Raccordement total en eau potable capté à partir d'une source.

Le raccordement étant fait, il reste à mettre en place un comité de gestion du réseau d'approvisionnement d'eau après la remise des ouvrages aux bénéficiaires. La finalisation de la mise en place du comité de suivi et de gestion du réseau d'eau n'est pas dans les planifications de l'OIM. Ils ont fait cette recommandation pour la pérennité du réseau d'eau mis en place.

Un réseau de canalisation en maçonnerie est en train d'être mis en place pour recueillir les eaux des toitures des bâtiments et celles issues du ruissellement dans l'enceinte de la prison. Le réseau de canalisation en maçonnerie pour recueillir les eaux de pluies des bâtiments sera complété pour la sécurisation des ouvrages construits en aval de la prison. La durée étant estimée à quatre semaines après l'accord sur l'extension.

Deux grands puits perdus ont été construits et disposés au bout de ce réseau.

Les murs de soutènement pour la sécurité des cellules et les travaux des murs d'enceinte et de sécurisation sont en cours. Le terrassement nécessaire en amont de la prison est effectué conjointement avec la MONUSCO (ingénieurs RSA) selon la modalité HIMO.

- Les murs ont été élevés en maçonnerie en blocs plein sur une hauteur de 3,5 mètres pour une longueur de 430 mètres sur les 510 mètres prévus.

- Le terrassement est en cours, 16 mètres de murs de sécurisation ont été faits sur les 80 mètres des murs en béton prévus. La partie du mur non encore construite se fait au fur et à mesure de la construction du mur de soutènement et du terrassement.



-

Ainsi, fin 2012, les travaux à la prison de Masisi sont en voie de finalisation. Il reste à finaliser les murs de soutènement et de sécurisation en amont de la prison et quelques travaux de finition et de nettoyage qui se feront en tout dernier lieu.

L'achèvement des travaux de construction des murs de sécurisation et travaux de finalisation de la prison et du Tribunal de Paix à MASISI pourra être achevé début 2013, sauf en cas de nouvelle période de grande insécurité. Les activités sont pour le moment en suspens dans l'attente que PBF approuve formellement l'extension du projet jusqu'en décembre 2013.

Résultat 2 : Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et sécurisés (UNOPS).

Le taux d'exécution des travaux de sécurisation et de finition des tribunaux de paix de Shabunda et de Fizi et des prisons de Bunyakiri et de Fizi est de 100% depuis le 30 septembre 2012. Les travaux sont achevés dans la totalité des chantiers.

Prison de Bunyakiri : 5 murs construits et 3 murs achevés

- 3 marches construites
- 4 réservoirs de 5000 litres posés sur socle et 2 réservoirs de 2000 litres posés sur socle, 208 ml de canalisation construit

Prison de Fizi : 2 réservoirs de 2000 litres posés sur socle et 3 réservoirs de 5000 litres posés sur socle

- Voie d'accès rechargée sur 340 ml

Tripaix de Fizi :

- 1 socle construit et 1 réservoir acquis. Il reste à poser le réservoir sur le socle
- Fourniture du grillage métallique
- Dalot 100x100 construit
- 1 mur de soutènement construit

Tripaix de Shabunda : Plafond protégé sur 10 m²

- 1 réservoir de 2000 litres posé sur socle
- Aménagement extérieur réalisé

Résultat 3 : Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée (UNOPS).

Pour l'obtention de ce résultat, un accord de subvention a été signé en date du 10 mai 2011 entre le PNUD et l'ONG internationale Norwegian Refugee Council (NRC) dans lequel l'ONG était en charge du transfert des déplacés et des travaux nécessaires pour leur relocalisation au sein du camp de Kilimani et des autres camps de Masisi, à savoir Lushebere, Kalinga et Bihito. En effet, le transfert de déplacés occupant un camp situé sur le lieu de construction de la future prison et du futur Tribunal de Paix de Masisi – qui se joutent – fait partie des activités du projet dans le but de libérer l'espace pour la construction de la prison.

Pour ce faire, les activités suivantes ont été réalisées :

- 11 blocs de latrine et 14 blocs de douche ont été construits ;
- 115 bâches et 3549 sticks ont été distribués ;
- 2 guérites, 1 dépôt, 1 bureau comité directeur équipé et 1 centre d'information équipé ont été construits.

La finalisation de ces travaux avait pris un peu plus de temps que prévu car il a d'abord fallu procéder à un exercice d'harmonisation entre NRC et une autre organisation Norwegian Church Aid (NCA) qui avait obtenu des fonds pour les mêmes activités sur les mêmes sites. Quatre mois ont été nécessaires aux deux organisations pour harmoniser leurs plans de travail afin d'éviter les duplications.

Les économies de fonds faites à la suite de cette harmonisation ont été affectées à la réalisation d'autres infrastructures non prévues dans certains sites mais jugées nécessaires pour leur viabilisation. Il s'agit de la construction des guérites, dépôts, bureaux et centres d'information sur les sites de Kalinga, Buhito et Lushebere (initialement non prévus par l'accord de subvention).

Produit 2. : La sécurité et l'espace de vie dans les prisons sont améliorés et les détenus disposent des revenus nécessaires pour subvenir partiellement et de manière autonome, à leurs besoins substantiels (résultats 4 et 5).

Résultat 4 : La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils (UNOPS)

(sur fonds partagés avec le Canada mais principalement PBF)

Les équipements et fournitures de bureau destinés à la prison annexe de Goma ont été achetés après approbation par la Madame la Ministre de la justice et droits humains de la liste d'équipements lui soumis par l'UNOPS qui a bénéficié de la collaboration du ministère provincial de la justice et de l'unité de correction de la MONUSCO pour l'élaboration de ladite liste. Les équipements acquis ou fabriqués sont essentiellement constitués des lits en fer, des armoires métalliques, des matelas et draps pour les cellules, des tables, chaises, armoires en bois, ordinateur, imprimante et photocopieuse pour les bureaux, des marmites, plats et autres ustensiles de cuisine et le matériel médical destiné à l'infirmerie. L'intégralité du

matériel acheté était encore dans les locaux de l'UNOPS lors de la prise de Goma en novembre 2012, ce qui a permis qu'il soit protégé des pillages intervenus.

La prison de Goma sera remise au Gouvernement fin janvier 2013. Les activités exécutées ont permis l'atteinte des résultats ci-après :

- Les six cellules de la prison sont achevées et sécurisées avec des portes et des fenêtres en fer et le plafond est constitué en tôles métalliques.
- Haut de 4 mètres, les murs des cellules ont été conçus pour permettre une bonne aération des salles et ainsi garantir de meilleures conditions de détention. Les murs d'enceinte ont été rehaussés de 1 m par rapport aux plans initiaux, pour des raisons de sécurité.
- Les finitions (vitres, serrures, peinture) sont achevées sur les autres bâtiments de la prison. Il s'agit du bâtiment de la direction, des bâtiments administratifs, de la cuisine, de l'abri pour le groupe électrogène, de l'abri du moulin, du château d'eau et du mirador.
- La prison est déjà connectée aux réseaux SNEL et Regideso. Toutes les citernes sont en place.



Résultat 5 : Les détenus assurent partiellement leur subsistance et développent leur autonomie.

(sur fonds PBF)

L'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus n'a pas encore débuté. En effet, suite au retard connu dans la mise en œuvre de ce volet, qui attendait le déploiement du personnel à former, une demande d'extension a été envoyée au FCP, elle consistait notamment au transfert de l'exécution de cette activité au PNUD ou à la FAO en lieu et place de la Monusco /unité Pénitentiaire. La modification du projet n'ayant pas été acceptée par PBF, l'activité sera lancée dès approbation de l'extension par le PBF.

Produit 3. : Les Tribunaux de Paix de Masisi, Walungu, Shabunda et Fizi et les prisons de Masisi, Rutshuru, Bunyakiri et Fizi fonctionnent et sont administrés par du personnel formé capable d'assurer une administration effective de la justice (résultats 6, 7 et 8).

Au vu des lenteurs institutionnelles constatées dans l'affectation et le déploiement du personnel pénitentiaire et judiciaire par le Ministère de la Justice et de l'inoccupation des bâtiments, l'équipe du projet avait proposé une révision du projet en juin 2012 à la SSU qui portait sur le remplacement des activités de ce produit 3 (formation et déploiement définitif) en capitalisant sur les ressources humaines et matérielles réellement disponibles.

Ce remplacement proposait à la place:

- des activités d'audiences foraines⁶ organisées dans les quatre tribunaux construits ;
- des activités de « descentes » des Parquets pour instructions préalables aux audiences et surveillance des OPJs⁷ ;
- des pré-audiences de la population dans les sites des Tripaix avec des sensibilisations sur le rôle des audiences foraines ;
- une formation des jeunes nouveaux magistrats récemment affectés qui seraient envoyés dans les audiences foraines ;
- une formation des greffiers à envoyer en audiences foraines ;
- la formation des agents pénitentiaires désignés par les Divisions de la Justice ;
- la mise en place d'AGR avec l'appui du PNUD ou de la FAO.

La révision du projet a été refusée en septembre 2012 par la Madame la Ministre de la Justice.

Pour rendre cependant opérationnel les prisons construites et palier à cette carence de personnel, dans les bâtiments nouvellement construits, le PNUD, après concertation avec les autorités judiciaires, avait planifié l'organisation de la formation du personnel judiciaire et pénitentiaire sur place.

Cependant, la rébellion de novembre 2012, n'a pas permis la réalisation de cette activité

Résultat 6. : Le personnel pénitentiaire et judiciaire est formé dans le but d'une administration efficace de la justice et d'une gestion digne des prisons

La formation des magistrats futurs Juges de Paix désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature par l'ordonnance du 13 octobre 2011 et déjà présents dans les Parquets des Kivus

Suite au non déploiement des magistrats récemment nommés, la formation a porté sur les magistrats et Juges de Paix désignés par le CSM par l'ordonnance du 13 octobre 2011 et déjà présents dans les Parquets des Kivus. Cette formation organisée par le PNUD, la MONUSCO/Justice Support Cell et le CSM du 29 octobre au 03 novembre 2012 à Bukavu. Les cinq formateurs ont été désignés par le SPCSM (Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature) et a permis l'obtention des résultats suivants :

- 30 magistrats ont été formés et maîtrisent les notions principales relatives à la fonction de Juge de Paix ;
- Un pool de magistrats formé est prêt au déploiement depuis les parquets principaux des provinces du Nord et du Sud Kivu afin de permettre leur déplacement instantané dès les affectations rendues officielles ;

Les résultats des pré-tests et post-tests réalisés démontrent que l'enseignement dispensé a été particulièrement bien intégré. Un test exactement similaire a été distribué le premier et le dernier jour de la formation, contenant 8 questions relatives aux 8 modules dispensés durant la formation. La moyenne générale obtenue par les candidats est passée de 41% le 1er jour à 75% le dernier jour, ce qui tend à prouver que les matières enseignées ont été bien assimilées par les participants. Le SPCSM était impliqué dans l'organisation et la supervision de la formation tant au niveau de la désignation des participants, qu'à celui du suivi sur place par un magistrat désigné et venu de Kinshasa pour superviser la formation au nom du SPCSM

⁶ En vue de pallier l'absence de tribunaux sur toute l'étendue du territoire, l'article 67 du Code d'organisation et de compétence judiciaire (Art. 67 du Code d'organisation et de compétence judiciaires, voir aussi l'art. 11 de l'arrêté d'organisation judiciaire 229/79 du 20 août 1979, portant règlement intérieur des cours, tribunaux et parquets) prévoit la tenue d'audiences foraines. Dans ces cas, les procès sont organisés au plus près de la commission des crimes, en vue de faciliter l'accès aux victimes et aux preuves. Cette pratique vise à rapprocher la justice des justiciables en permettant aux victimes qui n'ont pas les moyens de se déplacer de participer aux audiences. Les audiences foraines induisent d'importants coûts financiers et logistiques car elles impliquent de déplacer tous les acteurs judiciaires nécessaires dans des endroits parfois très reculés où il n'est possible d'accéder que par voie aérienne. Faute de ressources mises à la disposition de la justice, la tenue de telles audiences suppose nécessairement un appui financier externe qui provient souvent de la communauté internationale à travers des projets d'appui à la justice, notamment dans le domaine des violences sexuelles.

⁷ Aux fins de préparer au mieux les audiences itinérantes ci-haut mentionnées, des descentes des Parquets compétents auraient pu avoir lieu préalablement aux audiences. Ces descentes auraient permis aux Parquets de travailler sur les instructions des cas déjà inscrits devant être enrôlés lors des audiences. Ces descentes auraient permis également de renforcer le travail de surveillance et de contrôle que les Officiers du Ministère Public (OMP) doivent avoir sur les Offices de Police Judiciaire (OPJ) de leur ressort.

Formations des greffiers:

Suite à l'absence d'affectation officielle de magistrats, après consultation avec le ministère de la Justice et des Droits humains et l'École nationale de Formation et de Recyclage du Personnel Judiciaire (EFRPJ), le comité de pilotage du projet avait décidé de former les greffiers désignés par les Cours d'Appel du Sud et du Nord Kivu en vue de leur déploiement éventuel.

La Cour d'Appel du Sud Kivu a nommé 45 greffiers et celle du Nord Kivu, 30 greffiers, pour participer à cette formation destinée à permettre l'opérationnalisation des Tribunaux de Paix de Fizi, Shabunda et Walungu pour le Sud Kivu et ceux de Masisi et Rutshuru pour le Nord Kivu.

La formation au Sud Kivu, démarrée effectivement en novembre a été interrompue à cause de l'insécurité engendrée par la rébellion et tous les participants ont été priés de quitter la ville. Celle du Nord Kivu n'a pas eu lieu.

Ces formations ont été exécutées dans la première quinzaine de février 2013 sur les fonds canadiens du projet.

Formations du personnel pénitentiaire :

Sur la base des listes transmises du personnel pénitentiaire par les Divisions de la Justice, la formation des agents pénitentiaires était également prévue durant le dernier trimestre 2012.

Tout comme la précédente, la formation devait démarrer le 15 novembre, à Goma et se poursuivre jusqu'au 29 novembre pour les 61 agents désignés par les Divisions de la Justice du Nord et du Sud Kivu destinés à œuvrer dans les prisons de Bunyakiri (35), Masisi (11), Rutshuru (7) et la nouvelle aile de la prison de Goma (8). Les désignations pour la prison de Fizi sont malheureusement restées non disponibles au niveau de la Division provinciale de la Justice.

Cependant, les mêmes raisons sécuritaires que celles évoquées ci-dessus ont été à la base de la suspension de la formation.

Ces formations seront organisées à Bukavu en février 2013.

Résultat 7 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire fait l'objet d'un appui au déploiement et rejoint son lieu d'affectation.

Voir résultat 8

Résultat 8 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire bénéficie d'un appui-conseil permanent dans le cadre de son travail quotidien.

(sur fonds partagés mais principalement canadiens)

L'ordonnance 11/101 du 13 octobre 2011 a nommé 490 Juges de Paix sur l'ensemble du territoire de la République. Cependant, à ce jour, les magistrats pour les Kivus ne sont pas encore affectés en décembre 2012 ; ils ne connaissent pas encore leur nouveau lieu de travail. Il est donc encore impossible de connaître les magistrats qui seront affectés aux infrastructures visées par le projet pour faciliter leur prise de fonction.

Ceci s'est traduit dans le fait que les infrastructures visées par le projet ne peuvent pas encore être opérationnelles.

Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance:

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de verification	Commentaires éventuels
Produit I : Les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires sont fonctionnels et sont utilisés par la population et les bénéficiaires dans un contexte dénué de tensions							
<u>Résultat 1.1</u> Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés	Indicateur 1.1.1 Nombre de magistrats et de greffiers déployés au Tripaix	Baseline: - existence des bâtiments et effective fonctionnalité - registre de détenus	-rapport des activités d'appui conseil	Travaux achevés pour le Tripaix par l'OIM, et presque achevés pour la prison	- Problème de l'état de la route - Troubles sécuritaires dans la région	- Missions de suivi à Masisi et reporting OIM	Les travaux semblent à présent bien lancés, l'OIM annonce une fin de travaux pour mars 2013
	Indicateur 1.1.2 Nombre de détenus installés dans la prison						
	Indicateur 1.1.3 nombre de magistrats et greffiers femmes déployés						
<u>Résultat 1.2</u> Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et disponibles.	Indicateur 1.2.1 Nombre de magistrats et de greffiers déployés au Tripaix	Baseline: - existence des bâtiments et effective fonctionnalité - registre de détenus	rapport des activités d'appui conseil	Travaux achevés par l'UNOPS à Fizi et Bunyakiri	- Retards dans les modalités de transfert aux partenaires - Troubles sécuritaires dans la région		
	Indicateur 1.2.2 Nombre de détenus installés dans la prison						
	Indicateur 1.2.3 nombre de magistrats et greffiers femmes déployés						

<p>Résultat 1.3 Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée.</p>	<p>Indicateur 1.3.1 -nombre de ménage du camp de Kilimani relocalisés -nombre de latrines et de guérites construites, -nombre de bâches et sticks distribués</p>	<p>Baseline: -existence registres relocalisation,</p>		<p>Travaux réalisés et terminés en décembre 2011, analyse des rapports</p>	<p>- inflation du prix des marchandises - retard dans le lancement, d'où écarts avec l'analyse des besoins et présence d'autres acteurs</p>		
<p>Produit 2 : La sécurité et l'espace de vie dans les prisons sont améliorées et les détenus disposent des revenus nécessaires pour subvenir partiellement et de manière autonome, à leurs besoins de subsistance.</p>							
<p>Résultat 2.1 La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 nombre de détenus hommes et femmes dans les zones civiles - bâtiment initial - avant et après les travaux</p>	<p>o Baseline: registre de la prison-données sur les mouvements de prévenus</p>		<p>Prison achevée et remise officiellement au Gouvernement en Janvier 2013</p>	<p>Les plans ont été approuvés par les autorités en novembre 2011, les travaux ont pu débuter en janvier 2012</p>		
<p>Indicateur 2.1.2 nombre de prévenus militaires délocalisés dans les 2 nouvelles ailes avec les cellules séparées consacrées aux hommes et aux femmes</p>	<p>Indicateur 2.1.3 Nombre de détenues femmes et existence et qualité des cellules séparées consacrées à détenues féminine</p>						
<p>Résultat 2.2 Les détenus assurent</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre de détenus hommes et femmes engagés dans les</p>						

partiellement leur subsistance et développent leur autonomie.	projets ;				activités ne peuvent débuter			
	Indicateur 2.2.2 Quantité et qualité de la production							
	Indicateur 2.2.3 Nombre de détenues femmes engagées dans le projet							
	Indicateur 2.2.4 Nombre de projets mis en œuvre							

Produit 3 : Les capacités du personnel des Tribunaux de Paix de Masisi, Walungu, Shabunda et Fizi et des prisons de Masisi, Rutshuru, Bunyakiri et Fizi sont renforcées pour assurer correctement le fonctionnement de ces établissements et fournir les prestations de qualité en matière d'administration de la justice.

<u>Résultat 3.1</u> Le personnel pénitentiaire et judiciaire est formé dans le but d'une administration efficace de la justice et d'une gestion digne des prisons.	Indicateur 3.1.1 Nombre de participants qui ont compris et sont capables de mettre en place ce qu'ils ont appris dans la formation ;	Baseline: - définition d'une grille de qualité avec les standards minimaux requis -travail avec le CSM et l'EFPJ pour la constitution des modules	-pré et post test formations	Juges de paix, greffiers et personnel pénitentiaires formes en Février 2013	Les activités de formation ont pu débuter seulement une fois les bâtiments finalisés et le personnel affecté, les formations avaient débuté en Novembre 2012 et on du être suspendues suite aux troubles sécuritaires		
	Indicateur 3.1.2 Qualité de la formation rapportée par les bénéficiaires ;						
	Indicateur 3.1.2. pourcentage du personnel constitué par de femmes						

<p><u>Résultat 3.2</u></p> <p>Le personnel pénitentiaire et judiciaire fait l'objet d'un appui au déploiement et rejoint son lieu d'affectation.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 nombre de magistrats hommes et femmes officiant dans chaque Tripaix</p> <p>Indicateur 3.2.2 nombre de greffiers, huissiers et secrétaires hommes et femmes officiant dans chaque Tripaix</p> <p>Indicateur 3.2.3: nombre d'agents pénitentiaires hommes et femmes officiant dans chaque prison</p> <p>Indicateur 3.2.4 pourcentage du personnel constitue par de femmes</p>	<p>Baseline : existence des registres judiciaires, base de départ a priori « 0 » au vu de l'inexistence antérieure des Tripaix</p>		Non réalisé	Tant que le Ministère de la Justice n'affecte pas le personnel étatique, le personnel ne peut y être déployé		
<p><u>Résultat 3.3</u></p> <p>Le personnel pénitentiaire et judiciaire bénéficie d'un appui-conseil</p>	<p>Indicateur 3.3.1 Nombre d'agents hommes et femmes bénéficiant d'un appui-conseil</p>	<p>Baseline : organisation antérieure des formations et nombre de</p>		Non réalisé	Tant que le Ministère de la Justice n'affecte pas le personnel étatique, le personnel ne peut y être déployé et dès lors, les activités de formation et qui plus est d'appui		

permanent dans le cadre de son travail quotidien.	Indicateur 3.3.2 Pourcentage de bénéficiaires hommes et femmes qui se retiennent satisfaits et considèrent outil l'appui conseil	participants			conseil ne peuvent débiter		
	Indicateur 3.3.3. Pourcentage des bénéficiaires de l'appui conseil étant femmes						

III. Modalités de suivi

Le suivi et l'évaluation des activités du projet s'est fait à plusieurs niveaux.

Pour les activités mises en œuvre par l'UNOPS, les équipes de l'UNOPS au niveau de Goma et de Bukavu assurent le suivi des activités sur le terrain et produisent des rapports d'avancement trimestriel des activités qui sont partagés avec le Comité Mixte de la Justice qui assure le suivi du projet au niveau national et les autres instances de suivi du projet que sont le Comité Technique Conjoint (CTC) et le '*Stabilization Working Group*'. L'UNOPS participe aux rencontres du Comité mixte de la Justice et plus particulièrement dans le sous-groupe 1 qui s'occupe des questions de réhabilitation, de construction et d'équipements pénitentiaires.

Durant l'année 2012, les missions de suivi ci-après ont été réalisées trimestriellement:

1^{er} trimestre 12

Une mission conjointe –OIM, PNUD, MONUSCO, UNOPS et la partie étatique a été effectuée en mars 2012 pour mesurer l'état d'avancement des travaux.

Une évaluation technique a été faite à cette occasion par le PNUD, l'OIM et UNOPS.

Les bénéficiaires directs étaient à cette visite notamment l'Administrateur de Territoire, le Directeur de la Prison et le chef de cité.

2^{ème} trimestre

Une deuxième mission conjointe –OIM, MONUSCO, PBF et la partie étatique a été effectuée en mai 2012 en vue de s'enquérir sur l'état d'avancement des travaux.

A cette occasion, une rencontre a été organisée avec l'Administratrice du territoire pour faire un point sur la situation sécuritaire dans la zone.

3^{ème} trimestre

Le 07 juillet 2012, le Chef de Mission OIM, le Project Développement Assistant (Kinshasa), l'Ingénieur et le Reporting (Goma) de l'OIM ont effectué une mission interne de suivi de l'état d'avancement du Projet en vue de se rendre compte des réalisations sur terrain.

4^{ème} trimestre,

En septembre 2012, une dernière mission conjointe composée du PNUD, de la MONUSCO Stabilisation et l'OIM a été effectuée à Masisi. A cette occasion, les différentes parties prenantes à la mission ont eu des discussions sur le chronogramme de la fin des travaux.

IV. Synthèse rapport financier

Le projet Appui aux institutions pénitentiaires et judiciaires est financé par le PBF et le Canada.

La totalité du budget nécessaire est couverte par les financements mobilisés : il n'apparaît pas actuellement, que des ressources supplémentaires soient nécessaires.- Le Canada a versé au PNUD un montant de 1.093.269,62 USD en date du 7 mars 2011, une seconde allocation d'un montant de 1.072.090,98 USD a ensuite été versé en mars 2012 sur une contribution totale de 2.165.360,60 USD, la dernière tranche sera versée en 2013 en remboursement des dépenses effectivement faites ;

- le PBF a versé aux partenaires PNUD, OIM et UNOPS la totalité des montants dans le cadre de son intervention : un montant total de 1.671.317 USD, dans le courant du mois de juin 2011 a été versé aux différents partenaires dont 513.809 USD pour la contribution du PNUD (+ 59.033 USD à l'OIM et 1.098.475 USD à l'UNOPS).

En termes de dépenses, il est probable que les dates prévues initialement ne suffiront pas à la mise en œuvre totale du projet au vu de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet. Le Canada a accordé une extension sans coût jusqu'à fin février 2013. PBF a donné son accord de principe pour une extension jusqu'en décembre 2013. Les activités restant à mettre en œuvre sont mises en suspens le temps de l'approbation formelle par PBF de cette extension.

V. Problèmes rencontrés et solutions proposées

A cause des lenteurs institutionnelles dans l'affectation et le déploiement avec conséquente inoccupation des bâtiments, le PNUD a proposé une révision du projet en juin 2012 à SSU pour remplacer les activités du produit 3 par :

- des activités d'audiences foraines⁸ organisées dans les quatre tribunaux construits ;
- des activités de « descentes » des Parquets pour instructions préalables aux audiences et surveillance des OPJs⁹ ;
- des pré-audiences de la population dans les sites des Tripaix avec des sensibilisations sur le rôle des audiences foraines ;
- une formation des jeunes nouveaux magistrats récemment affectés qui seraient envoyés dans les audiences foraines ;
- une formation des greffiers à envoyer en audiences foraines ;
- la formation des agents pénitentiaires désignés par les Divisions de la Justice ;
- la mise en place d'AGR avec l'appui du PNUD ou de la FAO.

Comme PBF a refusé la modification du projet en septembre; le PNUD a alors organisé des formations pour le personnel sur place. La situation sécuritaire due à la prise de la ville de Goma par les rebelles du M23 a cependant empêché la tenue de ces formations et a conduit le PNUD et ses partenaires à les reporter à début 2013. Même si les formations ont lieu, les magistrats n'ayant pas été affectés Tribunaux de paix ne seront pas opérationnels. Cela ne permet pas non plus de tenir les activités de mentoring et appui-conseil qui étaient prévues jusqu'au effectif déploiement. Lorsque la révision du projet a été refusée par SSU une réunion avec le Directeur de Cabinet de la Ministre de la Justice en juillet 2012 a permis de formuler une nouvelle proposition : le projet n'est pas modifié ; les formations sont données au personnel des provinces qui sont déjà sur place et qui seront *selon toute hypothèse* amenés à travailler dans les Tribunaux de paix (pour les greffiers, il semble inévitable que les futurs greffiers des Tribunaux de paix soient issus des greffes des Tribunal de Grande Instance et Cour d'Appel des provinces du Nord Kivu et Sud Kivu) et pour les

¹⁰ Nous avons l'accord de principe de PBF pour une extension de leur part du projet jusqu'en décembre 2013. On est couramment dans l'attente de l'approbation formelle de PBF.

¹⁰ Nous avons l'accord de principe de PBF pour une extension de leur part du projet jusqu'en décembre 2013. On est couramment dans l'attente de l'approbation formelle de PBF.

magistrats, il est probable que certains des 490 magistrats nommés soient recrutés parmi les magistrats actuellement en poste dans les Parquets du Nord et Sud Kivu).

Pour le personnel pénitentiaire, les agents formés sont ceux qui sont effectivement déjà nommés par les Divisions de la Justice. Leur demande de mécanisation (inclusion dans le payroll de l'Etat) étant en cours. La formation de ces agents est conforme à l'objectif du projet de renforcer l'accès à la justice dans les Kivus. Ces agents travaillent en effet déjà dans les zones visées par le projet et seront amenés à renforcer les structures visées en temps utiles.

VI. Perspectives

Malgré des obstacles sérieux surtout liés à la situation sécuritaire et des blocages politiques dans le pays, le projet a pu réaliser un progrès important, avec l'achèvement des travaux de réhabilitation et des formations, préparant des fondations prometteuses pour des structures judiciaires et pénitentiaires fonctionnelles et accessibles. Les retards dans des déploiements du personnel dans les structures pénitentiaires et judiciaires constituent une contrainte réelle mais pas infranchissable, et le projet peut encore profiter des fonds PBF pour atteindre pleinement les résultats attendus au sein de ce projet co-financé.¹⁰

Il y a lieu de souligner que les fonds alloués ont permis de réaliser d'importants progrès en termes d'amélioration de la réponse de la justice et de la lutte contre l'impunité. Les constructions et les formations effectuées constituent une étape importante amorcée dans cette perspective et ont permis la mise en place des conditions pour remettre des instruments du pouvoir judiciaire dans des contrées qui souffraient de l'absence de l'autorité de l'Etat. Il faut constater que les contraintes opérationnelles et sécuritaires que le projet a connues, reflètent quand même une réalité importante : la restauration de l'Etat congolais est un projet à long terme et doit être perçue dans un double sens : d'abord, il faut *être conscient* de cette réalité pour pouvoir y réagir de manière flexible et constructive, c'est ainsi que le projet a pu s'adapter aux non-déploiements des agents et aux incidents de sécurité. Ensuite, cela devrait aider à relever les défis du projet. Il faut ne *pas sous-estimer* l'importance des résultats en considérant le soutien et l'encouragement qu'ils donnent aux cadres professionnels judiciaires et pénitentiaires congolais ainsi qu'à la population congolaise. Le travail du PNUD, particulièrement pour l'accès à la justice, est planifié sur le long-terme et s'appuiera sur les résultats de ce projet pour orienter les actions futures vis à vis de la partie nationale afin de continuer à assurer le renforcement de la chaîne pénale.

¹⁰ Nous avons l'accord de principe de PBF pour une extension de leur part du projet jusqu'en décembre 2013. On est couramment dans l'attente de l'approbation formelle de PBF.